de la faune, par l'intermédiaire de ses services régionaux, est chargée de l'aménagement de toute la faune, et particulièrement des espèces qui présentent un intérêt pour les chasseurs et les pêcheurs. Des biologistes sont affectés à neuf régions administratives, et leur travail comprend l'inventaire et l'étude des populations animales ainsi que l'amélioration de ces populations et de leur habitat. Le Service des stations piscicoles exploite six stations piscicoles, inspecte les établissements piscicoles commerciaux et contrôle les importations d'œufs et de salmonidés. La Direction de la recherche faunique effectue des travaux visant à améliorer les connaissances de base sur les poissons et la faune en vue d'aider les responsables de l'aménagement. La Direction de la protection de la faune assure l'application des règlements de pêche et de chasse et informe le public de leur ampleur et de leur importance.

Ontario. L'aménagement de la faune en Ontario relève de la Direction de la faune du Groupe des loisirs en plein air du ministère des Ressources naturelles. L'objectif est de protéger, améliorer et interpréter les populations fauniques et leurs habitats, de façon à offrir des possibilités optimales sur les plans récréatif et commercial, et une contribution permanente à l'industrie du tourisme et aux secteurs connexes. Les programmes d'aménagement de la faune sont exécutés par le truchement du bureau central, de huit bureaux régionaux et de 49 bureaux de district.

La population de cerfs a diminué en Ontario au cours des dernières décennies, comme en témoignent le déplacement d'environ 320 km vers le sud de la limite septentrionale de l'habitat du cerf de Virginie et la réduction des troupeaux de cerfs dans le reste de leur habitat au nord de la zone agricole du sud de l'Ontario. Les principales causes de cette diminution sont les hivers rigoureux, la surexploitation, les prédateurs et la détérioration de l'habitat. La taille des troupeaux est actuellement inférieure aux possibilités qu'offre l'habitat dans une bonne partie du centre et du nord-ouest de la province. Le programme d'aménagement vise à accroître la quantité de nourriture disponible dans les aires d'été et les aires d'hivernage, maintenir un abri convenable pour l'hiver et adapter la durée des saisons de chasse dans les zones où l'animal est menacé. Parmi les nouvelles initiatives en vue de protéger le cerf, on peut mentionner un contrôle accru de la chasse, la lutte contre les prédateurs, et la planification et manipulation à long terme de l'habitat. Ces mesures devraient permettre d'arrêter la baisse et, avec le temps, d'accroître la taille des troupeaux et multiplier les possibilités connexes en matière de loisirs.

Dans le cas de l'orignal, on s'applique à dresser des inventaires de la population et des prises et à évaluer les conséquences de diverses méthodes d'exploitation forestière. La chasse à l'orignal demeure une activité très populaire, et on multiplie les mesures visant à assurer la protection de l'espèce.

Les programmes d'aménagement du gibier à poil et du gibier d'eau dans les hautes terres portent sur la conservation et l'amélioration de l'habitat. Des programmes d'aménagement sont exécutés sur des terres privées aux termes d'une entente entre les propriétaires et la province ainsi que sur des réserves de faune provinciales. Ces zones d'aménagement de la faune ont favorisé l'accroissement des possibilités pour l'étude de la nature et la chasse dans les régions du sud, et certaines assurent également la préservation d'habitats marécageux qui sont essentiels à la survie d'une grande variété d'espèces sauvages, en particulier du gibier d'eau. Le baguage, les études de production et l'inventaire des prises sont autant de moyens qui facilitent l'élaboration de programmes d'aménagement du gibier d'eau. On met actuellement au point des techniques améliorées d'inventaire du gibier des hautes terres afin d'en assurer la protection.

En ce qui concerne les animaux à fourrure, l'effort porte surtout sur le castor: exécution de relevés aériens des colonies de castors et collecte de spécimens par les trappeurs. Des statistiques sommaires sur les animaux à fourrure capturés par chaque trappeur sont produites tous les mois. Les captures de castor, de martre, de pékan et de lynx sont contrôlées par contingentement. Les trois quarts environ des peaux levées sont vendues à l'enchère par l'entremise du Service des ventes de l'Association des trappeurs de l'Ontario à North Bay. Un effort concerté en vue de mettre au point des